

L'association « Chermignac Loisirs et Sports » organise son concours photo sur le thème  
**« De bric et de broc »**

**Règlement du concours photo 2025**

- ✚ Le concours est ouvert à tous sauf aux professionnels. Les membres du jury ne peuvent participer au concours.
- ✚ La participation est gratuite.
- ✚ En participant, chacun garantit être l'auteur des photos présentées. L'organisateur ne sera pas considéré comme responsable en cas de litige concernant la propriété de la photo.
- ✚ L'association se réserve le droit de refuser d'exposer les photos qu'elle juge hors thème et/ou prises antérieurement au 1er janvier 2023.
- ✚ Chaque participant déclare qu'il dispose de l'accord des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

**Comment participer?**

- ✚ Pour s'inscrire, remplir le bulletin de participation joint en annexe du règlement. Il est téléchargeable sur le site [www.chermignac.fr](http://www.chermignac.fr).
- ✚ Chaque participant peut déposer 2 photos maximum . Les photos peuvent être en NB ou en couleur. **Les photos seront présentées sans support ni marges, au format 20x30.**
- ✚ Au dos , inscrire votre nom et prénom, le lieu de prise de vue et le titre. Les photos doivent être prises **après le 1er janvier 2023.**
- ✚ Il est interdit de retoucher les photos avec un logiciel.
- ✚ **Les photos devront être remises en mairie au plus tard le 25 avril 2025 avec le bulletin de participation.**
- ✚ L'association « Chermignac Loisirs et Sports » ainsi que la mairie se réservent le droit d'exploiter les photos pour un usage non commercial dans le cadre de la promotion de la commune (insertion dans le journal municipal, sur le site internet de la commune...).
- ✚ L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos qui lui seront restituées à l'issue du concours.

**Le calendrier**

- ✚ Inscription et dépôt des photos en mairie jusqu'au **25 avril 2025.**
- ✚ Exposition des photos à la mairie de Chermignac en mai 2025.
- ✚ Remise des prix en mairie de Chermignac le vendredi 23 mai.

**Les gagnant(e)s**

- ✚ Trois prix seront attribués : le prix du public, le prix du jury et le prix des enfants.

✚ **PRIX DU PUBLIC**

Pendant l'exposition, chaque visiteur pourra voter pour sa photo préférée en déposant son bulletin dans l'urne prévue à cet effet . La photo gagnante sera celle qui aura reçu le plus de suffrages.

Le gagnant recevra **un bon d'achat d'une valeur de 75 €** valable chez Déclic 17, cours national, Saintes.

✚ **PRIX DES ENFANTS**

Chaque enfant visiteur de l'exposition pourra voter pour sa photo préférée en déposant son bulletin de vote dans une urne « spéciale enfants ».

Le gagnant du « Prix des enfants » recevra un bon pour un agrandissement photo 20x30 chez notre partenaire Déclic 17, cours national, Saintes.

✚ **PRIX DU JURY**

Un jury composé de membres de l'association « Chermignac Loisirs et Sports » et d'un photographe professionnel invité choisira parmi toutes les photos exposées la « meilleure » photo.

Le gagnant recevra **un bon d'achat d'une valeur de 75€** valable chez Déclic 17, cours national, Saintes.